

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par M. ROUVIER - M. GROSSO par G. REQUENA - N. SEDKI par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par M. LEFEVRE

9. Signature de la charte d'engagement pour une plage sans déchet plastique (Annexe 1)

Depuis de nombreuses années, la commune cherche à favoriser les comportements vertueux des visiteurs et des marseillanais qui viennent sur les plages.

Dans cet esprit, la commune souhaite affirmer la nécessité de limiter la présence de plastique sur les plages.

Au-delà de la future obligation nationale de supprimer les couverts et autres objets en plastique dans notre vie quotidienne, la commune vise à affirmer cette obligation de renforcer la lutte contre le plastique dans notre environnement.

L'État, l'Association nationale des Élus du Littoral, l'ADEME, l'association Surfrider et le Conservatoire du littoral s'associent aux communes pour mettre en œuvre la charte des plages sans déchet plastique.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose aux communes littorales déjà engagées dans cette démarche de signer la charte « Une plage sans déchet plastique ». Elle compte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention, nettoyage) et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien. La charte valorise l'engagement de chacun.

Elle se décline en trois paliers :

- Palier 1 - 5 engagements réalisés
- Palier 2 - 10 engagements réalisés
- Palier 3 - 15 engagements réalisés

Chacun à son niveau, quel que soit le palier dans lequel il se trouve, contribue à la préservation des plages. Les engagements proposés ne sont pas exhaustifs, il est possible d'en proposer de nouveaux. Les collectivités doivent s'engager dans chaque domaine d'action : sensibilisation, prévention, nettoyage.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le 01/10/2019

SLOW

ID : 034-213401508-20190925-DEL19_09_25_09-DE

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe d'adhésion à la charte pour une plage sans déchet plastique,

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Valide le principe d'adhésion à la charte pour une plage sans déchet plastique,

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

